




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130429-26232-DE-1-1_0
Date de signature : 30/04/13
Date de réception : mardi 30 avril 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.147**

Séance publique du

29 avril 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE D'AIX EN PROVENCE - LOT 1 - SIGNATURE DE MARCHÉ**

Le 29/04/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/04/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.07

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29/04/13

AL/8308

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Stéphane PAOLI

Nomenclature : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE D'AIX EN PROVENCE - LOT 1 - SIGNATURE DE MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le marché de travaux d'infrastructures - Lot 1 Centre ville a fait l'objet d'une nouvelle procédure d'appel d'offres suite à la décision d'abandon par le représentant du pouvoir adjudicateur de la procédure de renouvellement précédente pour motif d'intérêt général d'ordre économique en raison de l'inadéquation des offres des candidats avec le besoin de la Ville en termes financiers.

Le marché est conclu pour une période initiale de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2013.

Le marché pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2016.

Il s'agit d'un marché à bon de commande avec un montant minimum et maximum, passé en application de l'article 77 du Code des marchés publics.

Les travaux seront rémunérés sur la base des prix unitaires indiqués dans le bordereau des prix unitaires, appliqués aux quantités réellement exécutées.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2012-64AL a été adressé le 28 décembre 2012 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E..... paru le 03 janvier 2013

- B.O.A.M.P.....paru le 02 janvier 2013
- Le Moniteur..... paru le 04 janvier 2013
- La Provence..... paru le 03 janvier 2013

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis était fixée au Lundi 25 février 2013 à 12h.

A cette date, la Direction des Marchés Publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 6 plis dont 1 pli dématérialisé.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- 1 – Critère prix des prestations..... 60 points
- 2 – Critère valeur technique..... 40 points
- Total..... 100 points

Aucune variante ni prestation supplémentaire ou alternative n'était autorisée.

Au cours de la séance du 04 avril 2013, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

- **La société GREGORI pour un montant de DQE de 299 615,94 € HT.**

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché relatif aux travaux d'infrastructures – Lot 1 Centre ville, ses reconductions, et tous les documents s'y rapportant, avec la société GREGORI pour un montant minimum annuel de 530 000 € HT (première période) et de 800 000 € HT (par période de reconduction) - maximum annuel de 2 330 000 € HT (première période) et 3 500 000 € HT (par période de reconduction).

**2013.147 - MARCHE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE D'AIX EN PROVENCE - LOT 1 - SIGNATURE DE MARCHE**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/04/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**